



CHSCTREA d'Ile de France

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Régional de l'Enseignement Agricole

CR de la séance plénière du 20 janvier 2020

Une Délégation SNETAP-FSU composée de :

Tony Dos Santos, Patrice Aublanc, Fatiha Lounici, Claire Pinault, Cyrille Noël.

La représentante de la CGT siégeait également.

Le Directeur de la DRIAAF - nommé depuis mi-septembre 2019 - présidait, assisté de son adjointe, du chef du SRFD (nommé depuis octobre 2019). L'adjointe de dernier faisait office de secrétaire de séance. M. Clavel était invité en tant ISST.

Prévu en décembre, ce CHSCTREA a été reporté en raison du mouvement de grève dans les transports.

1. PV du dernier CHSCTREA

Approuvé à l'unanimité.



Notre réaction : nous demandons l'envoi à tous les membres du règlement intérieur, validé lors du premier CHSCTREA du mandat 2019-2022. Nous dénonçons la non diffusion des PV du CHSCTREA aux personnels franciliens. L'intranet de la DRIAAF ne fonctionne pas. Nous rappelons l'importance d'envoyer aux membres, le vade mecum d'état des frais à chaque envoi de la convocation, surtout que les tarifs d'indemnisation sont modifiés à partir de janvier 2020.

Le DRIAAF consent à régler tous ces points rapidement.

2. Points sur le dispositif « espaces de discussion » ARACT

2 établissements ont obtenu des crédits CHSCTM pour la mise en place de ce dispositif : Brie et La Bretonnière. Dans le premier EPL, cela concerne le service administratif. Dans le second, c'est plutôt au sein de la direction.



Notre réaction : nous doutons de l'efficacité de ces espaces de discussion (EDD). Ce dispositif, mis à l'œuvre en version pilote à Saint Germain en Laye il y a quelques années, n'a pas fait ses preuves dans les services concernés. Nous profitons de cette thématique pour aborder le signalement d'un

agent de cet EPL, agressé par la direction, qui a saisi le secrétaire du CHSCTREA francilien mi-janvier. Une fiche de signalement d'agression a été transmise au BASS. Cet agent a également rencontré nombre d'expert de la SST dont M. Clavel. Nous considérons ainsi que l'autorité académique et au courant et doit interpellier la direction de l'EPL sur ses méthodes d'encadrement.

Concernant l'EPL de la Bretonnière, nous prenons acte d'apprendre que ces EDD ne concernent que la direction. Nous rappelons que depuis des mois, nous dénonçons dans ce comité, la communication interne mené par le directeur. En outre, son inaction, constante, paralyse les services et les centres et décourage les équipes.

3. Culture de sécurité dans les EPL

Un point *touscaps* et suivi de la formation « savoir réagir aux risques » destinée aux personnels de la Vie scolaire, est évoqué.

Face à nos demandes de formations en présentiel, il est rappelé que les SDIS 77 et 78 sont habilités à intervenir dans les EPL.

La formation de la vie scolaire peut être étendue aux assistants de prévention. Il suffit d'envoyer un message au directeur d'EPL, avec le délégué régional à la formation continue, Robert Krier, en copie.



Notre réaction : en matière de formation, nous en demandons une, spécifique sur les risques hippiques.

4. Bilan des thématiques abordés en CoHS (2018-2019)

Les visites obligatoires d'un centre/service ne sont pas faites dans tous les EPL. Saint Germain s'est doté d'une CoCT. La Bretonnière a tardé à faire sa première CoHS de l'année (il a fallu le dénoncer en CHSCTREA).

Il est rappelé de mettre systématiquement en place un arbre des causes en cas d'accident (ce qui est loin d'être le cas).

En matière de conditions de travail, l'ISST a mené une inspection à l'exploitation de BRIE. Le rapport a pointé de grands dysfonctionnements de la part du DEA en matière de sécurité et de conditions de travail des salariés. Celui-ci n'est plus en fonction depuis la rentrée 2020.

La médecine de prévention est présente dans tous les EPL d'après le retour des directeurs (OSTRA pour Saint Germain et le *SIST BTP* pour Brie et La Bretonnière).

Le Document Unique – DUERP – n'est toujours pas actualisé à La Bretonnière. Problème d'identification de la location du registre SST à la Bretonnière et à Maison Lafitte.

En ce qui concerne les thèmes propres à chaque établissement, l'extrême vétusté des locaux du CFA de Saint Germain, inspecté par l'ISST, inquiète tous les membres du comité.

Le directeur répond qu'il a interpellé la présidente du Conseil régional à ce sujet. Idem pour l'acoustique du réfectoire à la Bretonnière.



Notre réaction : nous regrettons de ne pas avoir obtenu ce bilan pour la préparation de cette plénière et souhaitons que la dégradation des locaux au CFA de Saint Germain devienne une priorité pour la DRIAAF.

5. Impact de l'encadrement des apprenants en situation d'handicap sur les conditions de travail des personnels

Le chef du SRFD, Emmanuel Hemery, se considère spécialiste de cette question en tant qu'ancien formateur sur ces problématiques. Il fait une synthèse des principales problématiques de cette question : +20% d'aménagement des épreuves en 2019 (public-privé – candidats isolés). Les troubles de l'apprentissage sont en augmentation alors que les dossiers MDPH baissent. Certains apprenants ne veulent pas d'AESH. En ce qui concerne ces derniers : 21 ETP, soit 30 agents, répartis sur les établissements public-privé. 86 apprenants concernés et 2 agents.

Un groupe de travail sur cette question est proposé pour étudier les questions de formation des personnels à ces problématiques et l'organisation des examens.



Notre réaction : Nous exigeons de n'évoquer que l'enseignement technique public, périmètre de comité. En outre, cette thématique doit être un axe spécifique du PREAP. Nous critiquons la charge de travail supplémentaire sur les personnels sans compensation financière, point qu'il faudra évoquer dans ce groupe de travail. En outre, la réforme de la formation continue augmente le fossé entre les CFA et les organismes privés en matière de moyens pour encadrer les apprenants en situation d'handicap. Enfin, nous rappelons que d'autres personnels ne doivent pas être oubliés. Un accompagnement d'agents en traitements thérapeutiques considérés comme lourds, doit être pris en compte par les directions (notamment à Saint Germain).

5. Questions diverses

- **Télétravail** : information faite à Brie – un agent en bénéficie. Pas d'info à ce sujet de la part de la direction à La Bretonnière (Nous le dénonçons). En cours à Saint Germain.
- **Formation des membres du CHSCTREA**. Reporté à avril en raison du mouvement des grèves dans les transports franciliens. On nous confirme que le CEZ de Rambouillet est informé.
- **quizz stéréotype discriminations** mené les services du SRFD, n'est pas encore validé.
- **Un calendrier des visites du CHSCTREA** doit être communiqué au plus vite au secrétaire. Notre demande : 1 EPL en 2020, 1 autre en 2021, le troisième en 2022.



Tony Dos Santos,
Secrétaire du CHSCTREA Ile de France